

en 1409, n'avait fait que l'aggraver. Au lieu de deux pontifes rivaux, trois se disputaient la Chrétienté. Grégoire XII, retiré à Rimini, ralliait à son autorité la moitié de l'Italie, une partie de l'Allemagne et les régions du nord; Benoît XIII, du haut du rocher de Paniscola, régnait sur l'Espagne et l'Ecosse; enfin, Jean XXIII commandait au reste du monde. C'était ce dernier pontife qui avait nommé Jean de Rochetaillée à Saint-Papoul, mais les circonstances ne permirent pas à l'élu de prendre pacifiquement possession de son évêché. Le comte de Foix, Jean de Grailli, qui soutenait le parti de Benoît XIII et qui régissait la province du Languedoc avec le titre de capitaine général, se servit de l'autorité que lui conférait sa dignité pour fermer à Jean de Rochetaillée l'entrée de son église. De son côté, le vicomte de Carmain qui voulait faire tomber l'évêché à l'abbé de Lezat, son parent, appuyé du comte de Foix et de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, obligea les religieux bénédictins qui composaient le chapitre de Saint-Papoul d'élire cet abbé. L'archevêque de Toulouse, métropolitain de Saint-Papoul, ayant déjà approuvé la nomination de Jean de Rochetaillée, refusa de reconnaître cette élection schismatique. Mais l'abbé de Lezat s'empara à main armée du palais épiscopal, du château de Villespin, qui était du domaine temporel de l'évêché, ainsi que de l'église de Saint-Papoul. Cette affaire qui causa de grands troubles dans le diocèse, fut portée au Parlement de Paris (1).

Il est à présumer que ce tribunal qui reconnaissait l'autorité de Jean XXIII prononça en faveur de Jean de Rochetaillée. Aucun document ne dit toutefois que ce prélat ait séjourné à Saint-Papoul. Nous trouvons même, à la date du

(1) *Histoire du Languedoc*, t. IV, liv. XXXIII, p. 432. — *Ex archivio monepelliensi ap. Gall. Christ.*, loc. cit.